**BANQUE INTÉRAMÉRICAINE DE DÉVELOPPEMENT**

**RÉPUBLIQUE D’HAÏTI**

**MINISTERE DE L’ENVIRONNEMENT – AGENCE NATIONALE DES AIRES PROTEGEES**

**Demande d’Expression d’intérêt**

**EVALUATION ET SUIVI DES SERVICES RENDUS PAR LES ECOSYSTEMES DES AIRES PROTEGEES DU GRAND SUD D’HAITI**

1. **Informations Générales**

Pays : Haïti

Projet : [HA-T1232](http://www.iadb.org/Document.cfm?id=EZSHARE-1317419897-8): évaluation et suivi des services rendus par les écosystèmes des aires protégées du grand sud d’Haïti

Bailleur : Banque Interaméricaine de Développement (BID)

Bénéficiaire : Agence Nationale des Aires Protégées d’Haïti – Ministère de l’Environnement

Langue de travail : Français

* 1. Lors de la dixième conférence des parties sur la biodiversité en 2010 à Nagoya, Haïti s’est engagé à atteindre des objectifs[[1]](#footnote-1) chiffrés concernant la création et la gestion d’aires protégées sur son territoire : 17% pour les zones terrestres et 10% pour les zones marines. Dès lors, le Ministère de l’Environnement à travers l’Agence Nationale des Aires Protégées - ANAP s’est engagé à agrandir son Système National d’Aires Protégées – SNAP. Au 1er Janvier 2016[[2]](#footnote-2), 4.2% de la surface terrestre et 4.3% de la surface marine sont couvertes par des aires protégées légalement déclarées par arrêté en Haïti. Bien que les aires protégées terrestres commencent à être dotées de Plans de Gestion, les aires protégées marines, elles, restent pour le moment sans outils de gestion alors que les pressions anthropiques sur les ressources naturelles sont importantes et grandissantes[[3]](#footnote-3).
	2. La Péninsule Sud abrite 31 zones clés de la biodiversité (KBA)[[4]](#footnote-4) qui recouvrent 75% de la surface de la péninsule. Elles ont été identifiées KBA par la présence d’habitats (mangroves et récifs) et d’écosystèmes menacés[[5]](#footnote-5) abritant des espèces endémiques, en danger et vulnérables d’après la liste rouge de l’IUCN[[6]](#footnote-6). Les principales menaces[[7]](#footnote-7) qui pèsent sur ces écosystèmes sont : l’exploitation des mangroves pour la production de charbon, la sédimentation liée aux écoulements des eaux des bassins versants en amont, les déchets sauvages et la surexploitation par la pêche des ressources halieutiques. Entre 2013 et 2015 le Gouvernement Haïtien a déclaré 5 Aires Protégées terrestres et 10 Aires Marines Protégées pour protéger le capital naturel du Sud. Cette richesse naturelle a été reconnue en 2015 par l’UNESCO en déclarant le massif de la Hotte comme une réserve de biosphère. Par ailleurs, le Sud d’Haïti est une priorité pour le développement d’un tourisme durable[[8]](#footnote-8) qui valorise les richesses naturelles et historiques[[9]](#footnote-9) du pays.
	3. La Banque Interaméricaine de Développement (BID) participe au renforcement du MDE et de l’ANAP pour la gestion des AP dans le Sud (Parc Macaya[[10]](#footnote-10), Aires Marines Protégées d’Aquin et de Saint Louis[[11]](#footnote-11)) ainsi que dans le Nord du pays (Parc National des 3 Baies[[12]](#footnote-12)). Par ailleurs, le Grand Sud (départements du Sud, de la Grande Anse et des Nippes) est une zone stratégique d’investissement dans plusieurs domaines : l’agriculture, le tourisme, les infrastructures routières, la pêche, la gestion des risques naturels et la sécurisation foncière.
	4. Globalement, le Grand Sud concentre un grand nombre de projets qui ont pour finalité la protection et la gestion durable des ressources naturelles et notamment via le renforcement du Système National des Aires Protégées. Ces projets sont mis en œuvre par des partenaires[[13]](#footnote-13) techniques et financiers du MDE sous la supervision de l’ANAP. L’objectif commun à tous les projets visant le renforcement des AP est l’élaboration et la mise en œuvre d’un plan de gestion selon les directives nationales de l’ANAP. Une fois le plan de gestion développé, chaque AP applique un système de suivi pour suivre la mise en œuvre du plan de gestion ainsi que l’état des écosystèmes dans les AP. Comme il n’existe pas de directives nationales pour le monitoring environnemental des aires protégées, les indicateurs ne sont pas valorisés au niveau national. En effet, l’Agence Nationale des Aires Protégées ne dispose aujourd’hui ni d’outils de suivi lui permettant d’évaluer le niveau d’atteinte des objectifs nationaux et internationaux qu’elle s’est fixée pour la gestion des AP (Aichi et CBD) ni d’un système de suivi de l’état des écosystèmes des AP.
	5. Par ailleurs, au-delà du suivi environnemental et de gestion des AP, il y a aujourd’hui un manque de connaissance des services rendus par les écosystèmes dans les AP et de leur valeur économique. En effet, tous les projets développés s’attachent à protéger et restaurer les écosystèmes sans pour autant s’appuyer sur une évaluation des couts/bénéfices associés qui permettrait de prioriser les actions des plans de gestion des AP. Ce manque de connaissance c’est particulièrement fait ressentir lors de [l’évaluation des impacts](http://www.ht.undp.org/content/haiti/fr/home/library/crisis_prevention_and_recovery/evaluation-des-besoins-post-catastrophe-pour-le-cyclone-mathieu/) du cyclone Matthew en 2016. En effet, le secteur environnement s’est basé sur une évaluation qualitative par faute de données économiques de base sur les services écosystémiques affectés par le cyclone. L’ANAP ne dispose donc pas d’outil d’évaluation qualitative et quantitative des services rendus par les écosystèmes des aires protégées d’Haïti qui est indispensable pour la prise de décisions stratégiques et la planification du territoire, à l’intérieur comme en périphérie des AP.
	6. C’est dans ce contexte que le Ministère de l’Environnement, à travers l’Agence Nationale des Aires Protégées, a sollicité le soutien de la BID pour :

**Composante 1 : Système de suivi environnemental et de gestion des AP**

1. Evaluer les systèmes de suivi environnemental et de gestion des AP existants au niveau des projets d’AP ;
2. Développer un système d’indicateurs communs aux AP permettant à l’ANAP de suivre la mise en œuvre des plans de gestion des AP et de leur impact sur l’état des écosystèmes;
3. Former les équipes de l’ANAP à l’utilisation et à l’actualisation du système de suivi développé.

**Composante 2 : Evaluation sociale, écologique et économique des services rendus par les écosystèmes des AP**

1. Identifier la/les méthode(s) d’évaluation des services rendus par les écosystèmes la/les plus adaptée(s) au contexte haïtien ;
2. Caractériser les services rendus par les écosystèmes des AP sélectionnées et évaluer leur valeur économique.
	1. **Les consultants intéressés doivent fournir les éléments suivant pour démontrer leur capacités humaines et techniques à répondre aux services demandés :**
* Présentation Générale de la Firme
* Une description d’expériences pertinentes en lien avec les services demandés
* Au moins 10 années d’expérience dans l’évaluation économique des services rendus par les écosystèmes ; la maitrise de la méthode « Integrated valuation of écosystème services and tadeoffs » [Invest](https://www.naturalcapitalproject.org/invest/) est un plus.
* Au moins 7 années d’expérience dans le monitoring environnemental en utilisant des standards reconnus par les conventions internationales ;
* Connaissance du secteur environnement en Haïti et/ou de la Caraïbe ;
* La disposition d’une équipe qualifiée (présentation de CV clefs)
	1. Les expressions d’intérêt seront évaluées selon les qualifications des consultants et une liste restreinte d’un maximum de six bureaux de consultants retenus sera constituée. Les consultants retenus seront invités à soumettre une offre financière et technique sur la base de termes de référence détaillés qui leurs seront transmis.
	2. Les expressions d’intérêt devront être soumises à travers le BEO Bidder Portal avant le 8 Septembre à 2h00 pm (heure d’Haïti). La personne contact pour ce processus est Géraud Albaret (RND Haïti) : gerauda@iadb.org.
1. Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et les Objectifs d’Aichi – CBD - 2011 [↑](#footnote-ref-1)
2. Etat d’avancement du Système National des Aires Protégées d’Haïti au 1er Janvier 2016 et suivi de l’atteinte de l’Objectif 11 d’Aichi, ANAP / GIZ - 2016 [↑](#footnote-ref-2)
3. Rapid assessment of coastal and marine resources along the southern peninsula of Haiti – FoProBim - 2009 [↑](#footnote-ref-3)
4. As defined by the International Nature Conservancy Union (UICN), the objective of developing KBA is to prioritize terrestrial and marine areas that require protection due their vulnerability and uniqueness in terms of environmental characteristics [↑](#footnote-ref-4)
5. Cinquième rapport national de la république d’haiti sur la mise en œuvre de la convention sur la diversité biologique – MDE - 2016 [↑](#footnote-ref-5)
6. International Union for Conservation of Nature [↑](#footnote-ref-6)
7. Rapid assessment of coastal and marine resources along the southern peninsula of Haiti – FoProBim – 2009 et Les zones clés de la biodiversité d’haïti, Société Haudubon - 2011 [↑](#footnote-ref-7)
8. Strategic Plan for the Development of Haiti. 2012. [↑](#footnote-ref-8)
9. United Nations Environment Programme (UNEP), United Nations Office for Project Services, Côte Sud Initiative. 2011. Destination Sud Haiti. A nodal approach towards sustainable tourism [↑](#footnote-ref-9)
10. [HA-X1002](http://www.iadb.org/en/projects/project-description-title%2C1303.html?id=ha-x1002&page=3) : Sustainable Land Management of the Upper Watersheds of South Western Haiti et [HA-G1023](http://www.iadb.org/en/projects/project-description-title%2C1303.html?id=HA-G1023) : Sustainable Management Upper Watersheds South Western Haiti-Macaya National Park [↑](#footnote-ref-10)
11. [HA-G1036](http://www.iadb.org/en/projects/project-description-title%2C1303.html?id=HA-G1036) : Managing the Human-Biodiversity interface in the southern Marine Protected Areas of Haiti [↑](#footnote-ref-11)
12. [HA-L1091](http://www.iadb.org/en/projects/project-description-title%2C1303.html?id=HA-L1091) : Productive Infrastructure Program III [↑](#footnote-ref-12)
13. IADB, GIZ, UNDP, UNEP, USAID, Swiss Cooperation, Helvetas and Société Audubon. [↑](#footnote-ref-13)